

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Funerailles-republicaines-le-refus>



Funérailles républicaines : le refus du Sénat

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : mardi 18 décembre 2018

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

La proposition de loi instituant des funérailles républicaines a été rejetée par le Sénat (12.12.18). Elle avait été adoptée par l'Assemblée nationale en 2016.

L'idée : « Permettre à chaque Français de bénéficier de funérailles dans le respect de ses convictions personnelles ». Dès lors qu'une municipalité possède une salle « adaptable », elle doit la mettre à « disposition des familles qui le demandent et garantit ainsi l'organisation de funérailles républicaines qui leur permettront de se recueillir ».

Devant le refus de ses collègues, la sénatrice PS, **Marie-Pierre de la Gontrie** s'est exprimée ainsi : « En quelques mois, nous avons assisté à la position de la droite sénatoriale sur les écoles privées hors contrat. Nous avons assisté à la position de la droite sénatoriale qui a refusé notre demande de commission d'enquête sur la pédophilie dans l'Église. Et nous assistons, aujourd'hui, au refus pour nos électeurs de pouvoir organiser des funérailles républicaines. Je croyais, en arrivant au Sénat, être dans une institution qui défendait bec et ongles la laïcité. Je découvre aujourd'hui le poids de la religion dans l'engagement qui est le vôtre » a-t-elle tancé.

Source : publicsenat.fr



Nous avons, en **2010**, engagé une démarche auprès de la municipalité pour la mise à disposition des familles d'un local adapté pour organiser une cérémonie civile à l'occasion d'obsèques : il s'agissait de l'ancienne cantine de l'école du Lin, un bâtiment moderne, très facilement adaptable, d'une capacité adéquate, avec parking, situé à 50 m du cimetière.

La réponse nous a quelque peu surpris :



Depuis, une compagnie de pompes funèbres a construit, en périphérie, une salle d'hommage contiguë à un funérarium.